

en fréquentant certaines représentations théâtrales à ce qui s'appelle le *Royal Museum*.

D'après des témoignages auxquels nous croyons pouvoir ajouter foi en toute sincérité, il s'y est joué des pièces où la morale est outragée de la manière la plus scandaleuse.

Cela doit vous suffire, N. T. F., pour vous engager à cesser absolument de fréquenter ces spectacles abominables et d'encourager par votre présence et par votre argent ceux qui sont venus faire cette injure à votre foi et tendre ces pièges à votre salut éternel et à l'innocence de vos enfants, pour lesquels vous aurez à rendre compte devant Dieu âme pour âme.

Nous savons que plusieurs de ceux qui ont fréquenté ces représentations prétendent n'y avoir pas vu ni entendu de mal; mais cela prouve combien le danger est grand puisque leur cœur a été fasciné jusqu'à ce point par les attraits de l'iniquité.

Au livre des Proverbes (VII. 23.), le Saint Esprit nous représente ces âmes imprudentes comme un oiseau qui, attiré par l'amorce, vient à tire d'aile se jeter dans le filet où l'attend la mort; *velut si avis festinct ad laqueum et nescit quod de periculo animæ illius agitur*. Pour vous, N. T. C. F., il ne s'agit pas ici de cette mort corporelle que vous redoutez et qui doit venir tôt ou tard; il y en a une autre bien plus à craindre, c'est la mort éternelle, car, nous dit l'Apôtre S. Paul, *stipendia peccati mors; la mort est le juste salaire du péché* (Rom VI. 23.).

Dans quelques jours, N. T. C. F., nous célébrerons la fête de Jésus naissant dans la pauvreté, pour nous témoigner son amour, nous servir de modèle et racheter nos âmes. Venez à sa crèche comme à une fontaine divine où vous puiserez à pleines mains les bénédictions célestes. En cette saison rigoureuse, les pauvres, les orphelins, les malades, les infirmes, en un mot les membres de Jésus, souffrent de toutes manières; venez apporter avec foi et amour à ce divin Enfant le superflu que vous dépenseriez en plaisirs dangereux ou mortels pour votre âme. Et Jésus vous accueillera si vous venez à lui avec un cœur purifié par une contrition sincère et par une volonté bien déterminée de l'aimer et de le servir tous les jours de votre vie: il vous aimera, vous bénira vous et vos enfants et vous tiendra en réserve les joies éternelles du paradis, en comparaison desquelles les plus beaux plaisirs si courts de ce monde ne sont que tristesse et amer-tume.

A ces causes et le saint nom de Dieu invoqué, nous défendons d'assister à ces représentations, de quelque nature que ce soit, données par le *Dime* ou le *Royal Museum*.

Sera la présente lettre pastorale lue au prône des églises paroissiales ou succursales de la cité de Québec et de Saint-Sauveur, les deux dimanches qui suivront sa réception.

Donné à Québec, sous notre sceing, le sceau de l'Archevêché et le contre sceing de notre Secrétaire, le dix-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

† E. A. ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Par Monseigneur,

C. A. MAQUIS, Ptre., Secrétaire.

Les journaux de Québec nous informent que, depuis la publication de ce mandement, les catholiques se

sont fait un devoir de ne pas assister à ces représentations; les quelques journaux catholiques qui annonçaient ces représentations, se sont abstenus de publier telles annonces. Inutile de dire que les cultivateurs que des affaires appellent à la ville de Québec, suivront ce bel exemple de l'obéissance passive à la volonté de notre vénérable archevêque qui a jugé que ces représentations étaient une école constante de démoralisation.

Générosité. — L'église de la Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf, va bientôt s'enrichir d'un orgue dont la construction a été confiée à M. Déry, facteur d'orgues, de Québec. Cet instrument, qui devra être inauguré à la St-Pierre, est dû en grande partie à la générosité d'un citoyen de cette paroisse, M. Autoine Plamondon, artiste peintre. Notre illustre concitoyen n'a pas cru devoir mieux terminer sa longue et laborieuse carrière, qu'en consacrant le fruit de ses labeurs à l'ornementation du temple de son village. C'est ainsi qu'il a consacré à cet objet le produit de la vente de son atelier de peinture devenu pour lui inutile vu son grand âge; car M. Plamondon a aujourd'hui 81 ans. Mais pour ceux qui le connaissent, cet acte de générosité n'a rien qui étonne. Il y a deux ans à peine, poussé par un sentiment qui lui fait le plus grand honneur, il se mettait à l'ouvrage et dotait son église de 22 grands tableaux, et il refusait toute gratification pour ce travail gigantesque. C'était par là qu'il voulait terminer sa carrière d'artiste déjà si bien remplie.

Les paroissiens de la Pointe-aux-Trembles ne perdront pas de sitôt le souvenir de ce grand citoyen qu'ils vénèrent à l'égal d'un père, et les accords de l'orgue ainsi que les nombreux tableaux qui décorent les murs de leur temple se chargeront d'en perpétuer la mémoire parmi les générations futures.

Un abus grave. — Nous avons signalé hier la saisie d'alambics qu'on vient d'opérer à Saint-Valier. Il paraît que le nombre de personnes se livrant à la distillation dans les campagnes est très considérable. C'est une cause de désordre et une violation de la loi que tout bon catholique devrait se faire un devoir de dénoncer aux autorités; car le crime de l'ivrognerie est déjà assez répandu sans qu'on aide par notre silence à le propager davantage.

Le gouvernement a imposé des peines sévères contre ceux qui onfreignent la loi concernant la distillation, et il a agi sagement. Non seulement la loi impose une demande de \$500 pour chaque infraction, mais elle promet des récompenses aux personnes qui, par leurs informations, feront découvrir les coupables. Voici un extrait des règlements sanctionnés le 20 juin 1883 à cet effet: qu'on les lise attentivement:

ART. 8.—MANUFACTURES ILLICITES.

“ 1. Il est permis aux percepteurs de promouvoir les récompenses suivantes pour des renseignements qui mettront le Gouvernement en état de poursuivre et de faire condamner les personnes engagées dans la distillation illicite:—

“ 2. (a)—Pour tous renseignements qui conduiront à la découverte et à la saisie d'un alambic illicite, les quatre-cinquièmes de la valeur estimée des articles saisis.